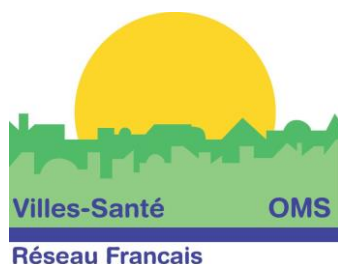


# Pourquoi adhérer au Réseau Villes-Santé ?

## Document à destination des élus



### Etre membre du Réseau Villes-Santé permet aux élus de bénéficier de plusieurs choses :

- **Le partage d'expériences** avec d'autres élus délégués à la santé et des Villes-Santé expérimentées. Cela peut les aider à avoir une vision globale de la santé, à percevoir de quels leviers d'action ils disposent et ainsi défendre la place de la santé auprès des élus d'autres délégations municipales. Le service « Ville à Ville » permet la recherche d'expériences d'autres membres du Réseau, tout comme les échanges pendant les réunions des réseaux régionaux, et/ou les groupes de travail du Réseau.
- **Le soutien technique** grâce aux partenariats du Réseau avec des acteurs nationaux comme l'INPES, le Ministère de la Santé, le CNFPT, l'EHESP...
- **La valorisation des actions locales**, via les publications d'ouvrages et la page personnalisée de chaque ville sur le site web du Réseau Villes-Santé ([www.villes-sante.com](http://www.villes-sante.com)) ainsi que l'utilisation du logo Villes-Santé sur les supports de communication.
- **L'obtention d'informations** sur les politiques nationales et internationales (notamment l'Organisation Mondiale de la Santé) qui impactent les collectivités locales en matière de santé.
- **La participation gratuite à des colloques** et d'autres activités du Réseau.

